

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

Arrêté du 6 juillet 2010 modifiant l'arrêté du 2 octobre 2009 portant nomination des représentants de l'administration et des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative

NOR : SASR1030794A

La ministre de la santé et des sports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2007-203 du 15 février 2007 portant prorogation ou réduction de la durée du mandat des membres de certains comités techniques paritaires relevant du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2004 portant création du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2007 fixant la liste des organisations syndicales appelées à être représentées au sein du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ainsi que le nombre de sièges attribués à chacune d'elles ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 modifié portant nomination des représentants de l'administration et des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 2 octobre 2009 modifiant l'arrêté du 14 mai 2007 portant nomination des représentants de l'administration et des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, outre M. SANSON (Philippe), chef de service adjoint à la DRH, président :

Titulaires

M. Bertrand JARRIGE, directeur des sports.

M. Yann DYEVRE, directeur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Mme Claudie QUILLIEN, inspectrice générale de la jeunesse et des sports.

M. Patrick LE GALL, sous directeur des services généraux et de l'immobilier.

Suppléants

M. Pascal CHIRON, adjoint au sous-directeur du droit du personnel et des relations sociales.

Mme Françoise GUYON, chef de la mission des affaires générales à la DS.

Mme Catherine CABON, chef du bureau des affaires juridiques, administratives et financières à la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

M. Philippe GASPAIS, chef du bureau des conditions de travail et de la médecine de prévention.

Mme Anne-Marie DE BAUW, chef du bureau de la réglementation du travail et du dialogue social.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants des personnels au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative :

**1. Au titre de l'union nationale des syndicats autonomes –
Éducation (UNSA-Éducation)**

Titulaires

M. Thierry CATELAN.
M. Vincent GODET.

Suppléants

M. Frédéric STEINBERG.
M. Michel CHAUVEAU.

**2. Au titre de la fédération des syndicats généraux de l'éducation nationale
et de la recherche publique-Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)**

Titulaires

Mme Danielle LEMAIRE.
Mme Hélène FORTIN.
Mme Chantal BOUROCHE.

Suppléants

M. Pierre ORBAÏCETA.
Mme Laetitia LAMIRAY.

3. Au titre de Force ouvrière (CGT-FO)

Titulaire

Mme Nancy MARREC.

Suppléant

M. Yvon BERREAU.

Article 3

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 6 juillet 2010.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du droit du personnel
et des relations sociales,*
É. WAISBORD